

Bertrand THABARD
 Jean-Marie DECHAUFFOUR
 Cédric O'NEILL
 Jean-Luc VEILLON
Notaires Associés
 SCP titulaire d'un Office Notarial

Sophie DELHOMEAU-LORAND
 Notaire assistant

Notre site internet :
www.thabard-dechauffour-oneill-veillon.notaires.fr

NOUVELLE ADRESSE
Bureau principal
 2 Quai Nord du Port
 B.P.259
 85402 LUCON Cédex
 Tel : 02-51-56-01-22
 Fax : 02-51-56-20-56
 @Mail
 office.notarial.lucon@notaires.fr

Bureaux annexes:

5 Place Clémenceau
 BP 7
 85210 SAINTE HERMINE
 Tel : 02-51-27-34-22
 Fax : 02-51-27-38-29
 @Mail:
 fonteny-veillon@notaires.fr

46b rue du 8 mai
 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS
 Tel : 02-51-56-60-04
 Fax : 02-51-30-59-41

ETUDE FERMEE LE SAMEDI

Membre d'une association agréée
 Le règlement des honoraires par
 chèque est accepté
 Domiciliation bancaire : CDC
 FR0340031000010000146935L45

ATTESTATION

Aux termes d'un acte établi par l'office notarial de Maître Cédric O'NEILL Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle «Bertrand THABARD, Jean-Marie DECHAUFFOUR, Cédric O'NEILL et Jean-Luc VEILLON», titulaire d'un Office Notarial à LUÇON (Vendée), 2 Quai Nord du Port, ce jour, il a été constaté le COMPROMIS DE VENTE,

Par :

Monsieur Michel Jean Alexandre Gustave BYROTHEAU, retraité, demeurant à LUÇON (85400) 2 rue Félicia Ballanger.
 Né à LE LANGON (85370), le 12 juillet 1947.
 Veuf de Madame Véronique Paule Suzanne CHABOT et non remarié.

Au profit de :

Monsieur Romain Alain Joseph BOUHIER, Maçon, demeurant à LUÇON (85400) 7 Vallée Vairon.
 Né à CHOLET (49300), le 3 septembre 1986.
 Célibataire.

Madame Sarah FAVREAU, Manager, demeurant à LUÇON (85400) 7 Vallée Vairon.
 Née à FONTENAY-LE-COMTE (85200), le 12 juin 1991.
 Célibataire.

ACQUEREURS à concurrence chacun de la moitié indivise du bien ci-après désigné.

Quotités acquises :

Monsieur Romain BOUHIER acquiert la pleine propriété indivise à concurrence de la moitié (1/2).

Madame Sarah FAVREAU acquiert la pleine propriété indivise à concurrence de la moitié (1/2).

IDENTIFICATION DU BIEN

Désignation

A LUÇON (VENDÉE) (85400) 2 Rue Félicia Ballanger,

Une maison d'habitation de plain pied, comprenant :
 Entrée, séjour-cuisine ouverte, arrière cuisine, salle de bains, WC, trois chambres.

Garage - Chauffage central au gaz de ville.

Jardin

Cadastrée :

Section	N°	Lieu dit	Surface
AI	353	2 Rue Félicia Ballanger	00 ha 06 a 37 ca

Lotissement

L'ENSEMBLE IMMOBILIER forme le lot numéro TROIS du lotissement dénommé "LE BOIS MOCQUA".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur Le Maire en date du 18 mai 1998, portant le numéro 128.98.EE.030.A.

CONDITIONS

L'ACQUEREUR sera propriétaire du BIEN à compter du jour de la réalisation de la vente par acte authentique.

Il en aura la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du même jour, le bien étant vendu libre de toute location, habitation ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR) qui sera payable comptant par virement pour le jour de la signature de l'acte authentique.

- Organisme prêteur : Tout organisme financier.
- Montant maximum de la somme empruntée : CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (162.000,00 EUR).
- Durée maximale de remboursement : 25 ans.
- Taux nominal d'intérêt maximum : 2,50 % l'an (hors assurances).
- Garanties offertes : privilège de prêteur de deniers avec ou sans hypothèque conventionnelle complémentaire.

En conséquence, le compromis est soumis en faveur de l'ACQUEREUR et dans son intérêt exclusif, à la condition suspensive de l'obtention d'un crédit aux conditions sus-énoncées.

Toute demande non conforme aux stipulations contractuelles quant au montant emprunté et à la durée de l'emprunt entraînera la réalisation fictive de la condition au sens de l'article 1178 du Code civil.

Toute demande non conforme quant aux taux n'entraînera pas automatiquement la réalisation fictive de la condition sauf à ce qu'elle soit inférieure de deux points au taux ci-dessus stipulé.

En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis, la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard par le ministère de Maître DE BLANDERE Delphine, notaire à LES HERBIERS (85502) 21 Rue d'Ardelay, avec la participation de Maître O'NEILL, rédacteur des présentes, assistant le VENDEUR, moyennant le versement du prix stipulé payable comptant et des frais par virement.

Les frais de la vente s'élèveront à la somme de douze mille euros (12.000,00 eur), sauf à parfaire ou à diminuer, en ce non compris les frais d'un éventuel emprunt.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A
LE

114-2
12.03.2015

